

**COMMUNIQUÉ**  
Paris, le 9 mai 2023

Soutenu par le plan "France 2030", le CNM, en partenariat avec le SNEP, l'UPFI et le SMA, et accompagné par les agences Ekodev et Carbone 4, lance l'étude :

### REC (Réduisons notre Empreinte Carbone !)

pour construire la feuille de route bas carbone de la musique enregistrée en France

Alors que s'accélère la prise de conscience des entreprises de la musique enregistrée quant à l'urgence d'intégrer à leur développement économique les enjeux de transition écologique, le Centre national de la musique et les organisations syndicales représentatives des producteurs et distributeurs phonographiques, le Syndicat National de l'Édition Phonographique, l'Union des producteurs phonographiques français indépendants et le Syndicat des Musiques Actuelles, initient une étude ambitieuse visant à évaluer l'empreinte carbone du secteur en France. Cette démarche, qui bénéficie de l'accompagnement des agences Ekodev et Carbone 4, aboutira à la rédaction conjointe d'une feuille de route stratégique bas-carbone pluriannuelle.

De fait, si les lois Climat, AGEC<sup>1</sup> et REEN<sup>2</sup>, ainsi que l'engagement marqué de personnalités de la filière (artistes, dirigeants de labels, permanents des maisons de disques, distributeurs), ont amené le secteur à s'engager en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il n'existe à ce jour aucun diagnostic global de ces dernières.

Soutenue par l'appel à projets « Alternatives vertes » lancé en 2021, par le ministère de la Culture et le Secrétariat général pour l'investissement et piloté par la Banque des Territoires, dans le cadre de France 2030, cette étude vise à produire les données nécessaires au secteur pour comprendre son impact carbone et identifier des leviers d'action destinés à l'améliorer. Son lancement est prévu pour mai 2023, et ce, pour une durée de 12 mois à l'issue desquels un séminaire de restitution sera organisé afin de rendre publics ses résultats, ainsi que la stratégie qui en découlera.

Dans une démarche d'inclusion et de concertation, labels, distributeurs et plateformes de streaming seront sollicités à différentes étapes du projet pour contribuer à la production de cette étude :

<sup>1</sup> Loi du 10 février 2020 promouvant l'Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire.

<sup>2</sup> Loi du 15 novembre 2021 visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique.

- Dès mai 2023, pour transmettre tout diagnostic carbone déjà réalisé ou données disponibles qui pourraient venir alimenter le rapport d'analyse des données déjà existantes.
- Pour intégrer le panel des entreprises étudiées au second semestre 2023.
- Pour participer, lors de la phase finale prévue au premier trimestre 2024, à des ateliers thématiques ayant pour objectif l'identification des leviers d'action pertinents au sujet des mesures de réduction carbone envisagées.

Cette étude s'inscrit plus largement dans le cadre de la feuille de route transition écologique du Centre national de la musique qui, en parallèle, déploie des actions d'information, de sensibilisation et de formation sur le sujet mais également des dispositifs spécifiques d'aide financière, d'études et de diagnostic.

Plus d'informations sur [la feuille de route du CNM](#)

A propos du Centre national de la musique ([CNM](#)) :

Le Centre national de la musique est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Le CNM est le premier établissement public au service de la musique et des variétés dans leur globalité. La musique dans toutes ses esthétiques et dans la grande diversité de ses métiers ainsi que les variétés, historiquement définies comme regroupant les spectacles visuels, les cabarets, les comédies musicales et les spectacles d'humour se trouvent ainsi dans une « maison commune ».

A propos du Syndicat National de l'Édition phonographique ([SNEP](#)) :

Fondé en 1922, le SNEP, syndicat national de l'édition phonographique, est la principale organisation patronale regroupant les producteurs, éditeurs et distributeurs de musique enregistrée, partenaires des artistes de la musique. Il représente les intérêts des labels français, de toutes tailles et de tous horizons musicaux, auprès des pouvoirs publics, des autres organisations professionnelles et des médias. Le SNEP est membre de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), du MEDEF et de la FESAC.

A propos de l'Union des producteurs phonographiques français indépendants ([UPFI](#)) :

L'Union des producteurs phonographiques français indépendants (UPFI) est le syndicat historique des labels indépendants. Fondé en 1993, il réunit une centaine de membre, PME, non-PME et TPE, dont il porte la parole auprès des pouvoirs publics et de la filière musicale française. Son objectif premier est d'aider les entreprises indépendantes à croître, à investir et à se professionnaliser, dans une optique de consolidation du secteur de la musique enregistrée.

A propos du Syndicat des Musiques Actuelles ([SMA](#)) :

Le SMA, créé en 2005, est le syndicat de la filière des musiques actuelles et rassemble aujourd'hui près de 600 entreprises. Il représente des producteurs de disques (labels), des festivals, des salles de concerts (dont les salles labellisées

SMAC par l'État), des producteurs de spectacles, des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux. Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations. Elles revendiquent une lucrativité limitée.

A propos d'Ekodev & Carbone 4 :

Créée en 2009, Ekodev rassemble une équipe audacieuse et un écosystème d'expert(e)s mobilisé(e)s pour conduire les organisations qu'il accompagne à élaborer et à déployer opérationnellement une stratégie de développement durable ambitieuse.

Le groupe Carbone 4 accompagne la transformation du monde vers la décarbonation et l'adaptation au changement climatique. Trait d'union entre l'excellence scientifique et le monde économique, Carbone 4 accompagne les collaborateurs à appréhender le monde qui se dessine.

Contacts presse :

CNM	Nathalie Leduc	<a href="mailto:presse@cnm.fr">presse@cnm.fr</a>
SNEP	Alexandre Lasch	<a href="mailto:alexandre.lasch@snepmusique.com">alexandre.lasch@snepmusique.com</a>
UPFI	Guilhem Cottet	<a href="mailto:guilhem.cottet@upfi.fr">guilhem.cottet@upfi.fr</a>
SMA	Aurélié Hannedouche	<a href="mailto:dg@sma-syndicat.org">dg@sma-syndicat.org</a>
Ekodev	Benjamin Dekester	<a href="mailto:bdekester@ekodev.com">bdekester@ekodev.com</a>

A propos de [France 2030](#) :

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.



- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

[@SGPI\\_avenir](#)

### À propos de la [Banque des Territoires](#)

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

*Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.*

[@BanqueDesTerr](#)